

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/239

CIRCULATION ALTERNÉE RUE DE DUNKERQUE
TRAVAUX ENROBÉ SUR TROTTOIR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise CITEOS, représentée par M. Vincent LAMARRE, qui va réaliser des travaux d'enrobés sur trottoirs rue de Dunkerque,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée manuellement, avec empiètement sur chaussée, aux abords du chantier sis 44 rue de Dunkerque, pendant les travaux qui auront lieu le 31/10/2025.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise CITEOS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 29/10/2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.